

nr. II A
E-501

Arrivée 29/1
du 17 H.H.

508

L'ÉCHO

DU STALAG II A



FEVRIER 1945
N° 37.

GENERAL
6 AVR 1945
9255
M

Weibel

SERVICE DU FLOTTER
COULON
10 AVR 1945
N° 21
Bans à P



le **STYLE**
FRANÇAIS

Laurie Albini Guillet

L'ÉCHO 62



J'avais un camarade que ses occupations appelaient souvent à voyager à l'étranger. Il me disait : "Chaque fois que dans mon wagon je m'éveillais de l'autre côté des frontières, j'avais une sensation douloureuse, presque physique de constater les changements survenus dans le paysage. Je sentais que je n'étais plus en France. Je savais qu'autour de moi ne flottait plus l'âme de la France."

Au cours de mes pérégrinations, j'ai senti comme lui qu'il émanait des paysages français je ne sais quoi de vague et d'indéfinit, sensible au cœur, qui faisait que ces paysages étaient spécifiquement français.

Oui, il y a une nature française, si variée que soit la France, si grave ou si souriante, si douce ou si âpre...

Il y a aussi un style français. Il est fait de mesure, d'équilibre, de bon goût et d'élégance.

Il se manifeste dans les chefs d'œuvres de nos écrivains, dans les œuvres grandioses de nos architectes et de nos ingénieurs, comme dans les travaux les plus humbles de nos artisans.

"Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,

"Polissez-le sans cesse et le repolissez,"

a écrit Boileau en s'adressant aux gens de lettres, mais tous les ouvriers français appliquent la consigne de Boileau.

Un ouvrage de chez nous est un ouvrage fini, bien fait, "figolé". Regardez une page manuscrite de Flaubert et voyez le travail que l'auteur s'est donné pour trouver une phrase qui, écrite pour la dernière fois, semble cependant si simple!

Joubert, dans ses "Pensées" cite ce bel exemple :

"Mais elle était du monde où les plus belles choses

Ont le pire destin

Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses

L'espace d'un matin."

Malherbe avait d'abord fait imprimer cette excellente strophe de la manière suivante :

"Mais elle était du monde où les plus belles choses

Font le moins de séjour

Et ne pouvait Rosète être mieux que les roses

Qui ne vivent qu'un jour."

Et Joubert ajoute : "Quelle différence ! et que ne peuvent le travail, l'attention, la rêverie et le rem chement !"

Tout Français porte en lui le goût de l'ouvrage bien fait : l'écrivain polit sa phrase, l'artiste reprend son ébauche, l'ouvrier retouche son travail, jusqu'à ce qu'ils en soient complètement satisfaits, jusqu'à ce qu'on puisse dire que l'ouvrage qui sort de leurs mains soit vraiment "made in France".

Et quelle élégance chez les Françaises, élégance mêlée de simplicité et de bon goût ! Une femme de France, mais, vous la reconnaitriez entre mille rien qu'à sa toilette, si vous ne pouvez rencontrer son regard !

Rappelez-vous la collection de chapeaux de Madame ! Tous sont de lignes différentes, mais tous se ressemblent par une divine mesure, une exquise simplicité dans la coupe ; ils ont de commun leur style... le style français.

...Il est devenu banal de dire que la cuisine française est la plus réputée du monde. Les grands hôtels étrangers et les paquebots emploient des cuisiniers français, car ici encore l'ouvrier de France offre du travail bien fait. Un repas est un chef d'œuvre où toutes les pièces se succèdent harmonieusement, sans heurt, sans lourdeur... Le prisonnier lui-même, après cinq ans d'absence, ne sait-il pas encore préparer, avec pas grand chose, des plats excellents... à la française ?

Le style français se manifeste également dans notre art de vivre. Je me contenterai ici de citer mon collègue Lucien Arnaud du Stalag XVII/A qui a écrit à ce sujet de bien belles lignes : "C'est cette recherche d'une élégance faite de simplicité qui détermine cette attitude narquoise et hautaine que savent prendre les Français en face des rustres et des sots : se venger d'une goujaterie par un trait mordant, cela vous a une autre allure que de gifler !

C'est elle enfin qui souvent vous enseigne le secret de vous résigner sans geindre, ce qui n'est pas inutile dans la vie. Je me rappelle même qu'une fois, il n'y a pas si longtemps, un assez grand nombre de jeunes français furent longuement, longuement enfermés loin de leur vie et de leur bonheur. Cette épreuve assez dure ils la supportèrent sans forfanterie comme sans faiblesse, avec même une certaine dignité qui, à sa manière, tenait assez bien du Style Français".

J. LE FORESTIER.

PAPA

Crâne dépoli ou force cheveux blancs dans le toupet qui donne encore, facies buriné de fossettes trop longues, physionomie avenante, mot aimable sur les lèvres, mains franchement tendues et qui pressent fortement ; dynamisme nullement conventionnel, toujours de la vraie bonhomie qui vous enlève par généreuse impulsion : voilà papa.

Vous l'avez déjà rencontré : à moins que le vôtre fut déjà un grand papa.

On en trouve partout, en culture ou à l'usine ; en forêt ou à la mécanique ; chez le paysan ou dans le bâtiment ; dans la brousse ou en ville ; en kommando (il en existe même en plusieurs exemplaires dans les grands kommandos) ou dans chacune des baraques du Stalag.

C'est lui qui vous a reçu à l'arrivée à la boîte. Vous ne vous êtes pas aperçu qu'il partageait avec vous son unique pâté de réserve et qu'il vous filait sa dernière cigarette du jour. Il vous a favorisé le climat d'installation. D'autres vous préviennent, assez tôt, sur le boulot, sur les choses ou les individus avec lesquels vous aurez à turbiner ; mais lui — papa — vous donne le premier coup de main : il remonte le moral.

Pourquoi se morfondre, seul, à broyer du cafard ? Alors, volontiers, vous vous êtes épanché dans son sein ; il fut tout de suite votre confident ; il le demeure encore et vous faites tellement bon ménage l'un l'autre depuis, que vous ne savez plus, de votre côté, où commencent les confidences et lui — naïf — s'il est encore capable de vous conseiller.

Il n'est pas accapareur de bonheur, mais il en a pour tous ; il le distribue à fortes doses. Il donne son temps, ses instants de pauses, abandonnées pour tenir la place d'un partenaire à la belotte. Il donne ses services : qui s'acquitte du nettoyage et de l'entretien figolé de la piaule ? qui se paie après la journée de boulot les quelques kilomètres pour aller prendre ou rapporter la poste, les colis, les échanges d'effets ? c'est Papa.

Souvent il sera gaffeur, maladroit, mais il ne lâchera pas de vous faire plaisir et vous assistera selon ses possibilités.

Vous avez son adresse : ne manquez pas d'aller le voir, après le retour au foyer. Il vous gardera à sa table. Vous le jugerez "papa en famille". Il sera encore de bon conseil. Ensemble vous repasserez les ? mois de captivité et revivrez — lui et vous — meilleurs après l'étreinte du souvenir.

R. B. 27/I.

L'HOMME DE CONFIANCE NOUS COMMUNIQUE

A la suite de la démission de l'Adjudant Roger CUNY, 54 299/II A, j'ai été élu pour remplir les fonctions d'Homme de Confiance Principal du Stalag II A.

Le Sergent-chef Jean LE CALLOCH, 35 851/II A, chargé du service juridique a été maintenu dans ses fonctions d'Homme de Confiance adjoint.

Avec lui, je m'efforcerais de me montrer digne de la confiance qui m'a été donnée.

Sergent-chef E. H. FOURNET, 25 665/XVII B.

Vœux du C. I. C. R.

Nous avons reçu du Comité International de la Croix Rouge le message suivant :

"A vous tous, captifs disséminés dans un monde en guerre, le Comité International de la Croix Rouge tient à apporter en ce jour de fin d'année un affectueux message de réconfort. Il n'ignore ni vos peines, ni vos soucis. Il sait aussi combien l'éloignement se fait plus douloureux à mesure que les jours passent. C'est en y pensant que le Comité International et ses trois mille collaborateurs en Suisse s'emploient de toutes leurs forces à vous apporter aide et assistance. Tous, ils vous adressent leurs vœux bien sincères, de même qu'à tous ceux qui vous sont chers."

Correspondance

Dans leur correspondance avec l'Homme de Confiance Principal, les Hommes de confiance des compagnies et des kommandos sont instamment priés de ne traiter qu'une seule affaire par lettre. Lorsque, dans la même lettre, il est traité des questions intéressant divers services, la lettre devant être transmise successivement à ceux-ci, un retard inévitable se produit dans les réponses.

Pécule

Chaque prisonnier de guerre a la possibilité de connaître le montant de son pécule. Il peut, chaque mois, en demander la perception jusqu'à concurrence de 100 Marks (maximum autorisé).

Les listes portant les mentions "Demande de renseignements sur le pécule" ou "Demande de perception de pécule" devront être établies par les hommes de confiance des kommandos et transmises à l'Homme de Confiance Principal.

Vêtements de la Croix Rouge

Le magasin d'habillement de la Croix Rouge se trouvant actuellement absolument démuné de vêtements, linge et chaussures, nous avons le regret de ne plus pouvoir donner de suite favorable aux demandes qui nous sont adressées. De pressants appels ont été adressés au Comité International de la Croix Rouge à Genève pour signaler la situation.

Colis Nord-Africains

Les prisonniers de guerre français bénéficiant des colis Nord-Africains sont instamment priés de nous en accuser réception immédiatement afin de nous permettre une vérification rapide et utile et toutes démarches nécessaires le cas échéant.

Vivres de la Croix Rouge

1^o) *Bordereaux.* — Les Hommes de Confiance de Compagnies et de Kommandos sont invités à nous adresser sans retard, après chaque distribution de colis, les bordereaux d'émargement, en vue de la mise à jour rapide du fichier de contrôle.

2^o) *Fiches individuelles.* — Nous attirons à nouveau l'attention de tous sur l'importance de la mise à jour et de la bonne conservation des fiches individuelles de contrôle des distributions des colis et vivres Croix Rouge. Conformément aux ordres reçus les expéditions devant être faites dans les centres de Compagnies dès réception des wagons et les répartitions effectuées dès arrivage, les distributions ne peuvent plus être faites à la même date dans l'ensemble du Stalag. La seule vérification rapide possible demeure donc la fiche individuelle et aucune perception ne pourra plus être faite sans présentation de celle-ci à jour.

Les Hommes de Confiance des Kommandos devront veiller avec une attention toute particulière à la tenue des fiches.

3^o) *Numérotage des distributions.* — Le numérotage des distributions de colis est arrêté au N^o 11 inclus pour l'année 1944. Il recommence au N^o 1 à partir du 1^{er} janvier 1945 avec numérotage unique pour les colis américains et français. Les distributions de vivres Croix Rouge en vrac ne porteront pas de numéro elles seront indiquées sur les fiches individuelles par la date de perception et la désignation des denrées perçues.

Bibliothèque du camp

Il est rappelé aux P. G. français quittant le camp qu'ils ne doivent pas emporter des livres de la bibliothèque du camp. Si leur départ est précipité, ils peuvent déposer le livre possession au bureau de la baraque de départ. Ceux d'entre vous qui détiennent des livres de la bibliothèque sont priés de bien vouloir les retourner au camp.

Sergent-chef E. H. FOURNET, 25 665/XVII B.

NOUVELLES BREVES

Nous apprenons la mort de Robert BOISSY dont on a joué "JUPITER" au II/A. Il est l'auteur de "JEAN-JACQUES" et de "SOUVENT FEMME VARIÉE". Il a été tué dans un accident d'automobile aux environs de Vernay.

Nous apprenons également la mort de Monsieur Etienne BOURDET, de la Comédie Française.

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur : J. Le Forestier ; Administr.-Gérant : E. H. Fournet.

Imprimerie Gustav Feller, Neubrandenburg.



Evolution des droits de la puissance maritale

Toute société suppose un chef et dans la société conjugale le pouvoir prépondérant est traditionnellement donné au mari, détenteur des droits de la "puissance maritale". Ces droits, autrefois considérables sont actuellement presque inexistantes.

Dans l'ancien droit français, les régions de droit écrit (midi du pays) ne connaissent pas la puissance maritale. Dans les régions de coutume (la majeure partie du royaume), les femmes sont soumises pendant toute leur vie au "mundium", pouvoir de tutelle et de protection qui s'étend sur tous les incapables. L'Eglise ajoute le devoir de protection pour le mari, d'obéissance pour la femme.

La première marque, la première condition de l'autorité maritale c'est l'obligation pour la femme de suivre son mari, d'habiter sous le même toit. Il faut que la femme soit "manu mariti". Le mari peut battre sa femme, la châtier raisonnablement, sans mort ni blessure, enseigne Philippe de Beaumanoir dans ses coutumes de Beauvoisis. Il doit même le faire pour la corriger de ses défauts.

La fidélité est le premier devoir de la femme mariée. L'adultère de l'épouse, au 17ème siècle est encore considéré comme un crime public et la loi laisse au mari trompé le droit de venger son honneur : il peut impunément séquestrer sa femme. Il peut même la tuer ainsi que son complice quand il les surprend en flagrant délit. Quand il demande à la société de sanctionner, elle met à sa disposition des peines infamantes : le carcan, le pilori, la fustigation. Cette dernière peine est communément appliquée : elle est publique, suivie du bannissement à temps ou à perpétuité ou de l'internement dans un couvent, spécialement aux filles repenties.

Sous l'influence de mouvements féministes, le projet de code civil de Cambacérés en 1793 supprime la puissance maritale. Mais le code civil abandonne cette réforme pour diverses raisons dont l'une est l'influence personnelle de Bonaparte. Le 1er consul doit à son origine corse l'idée bien arrêtée de l'infériorité de la femme. On connaît ses boutades et ses observations : "La Nature a fait de nos femmes nos esclaves. Le mari a le droit de dire à sa femme: "Madame, vous ne sortirez pas. Madame, vous n'irez pas

à la comédie. Madame, vous ne verrez pas telle personne. C'est à dire : Madame, vous m'appartenez corps et âme." Et, dans le mémorial de Sainte Héleine : "La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants. Elle est donc sa propriété comme l'arbre fruitier est celle du jardinier."

La puissance maritale survit donc. "La femme doit obéissance à son mari" dit l'article 213 du code civil.

La Loi du 6 février 1893 affranchit les femmes séparées de corps de la puissance maritale.

La Loi du 18 février 1938 efface les obligations inscrites dans l'article 213. Cela ne veut pas dire évidemment suppression de la puissance maritale, puisque la loi nouvelle qualifie le mari de "chef de la famille". Tout chef a un pouvoir à exercer : il subsiste donc une certaine puissance maritale, mais bien amoindrie. Il semble que le législateur ait voulu supprimer l'exercice arbitraire d'un droit de direction et de surveillance.

Le droit de correction n'existe certainement plus. Du reste, il était depuis longtemps condamné par les mœurs et n'était plus exercé en fait que dans les ménages destinés à être dissous par le divorce ou dissociés par la séparation de corps. Cependant, on relève un jugement du Tribunal de Chambéry du 4 mai 1872, déboutant en ces termes une femme d'une demande en séparation de corps fondée sur des sévices du mari : "Il appartient au mari de diriger la femme, de compléter son éducation morale, lorsqu'elle est jeune, de prendre avec amour, mais avec fermeté les moyens nécessaires à cet effet. En conséquence, on ne saurait ranger toujours parmi les injures et les sévices graves constituant une cause de séparation de corps les actes de correction ou de vivacité maritale."

De même, le droit de garde a disparu en 1938. Le mari ne peut plus surveiller les relations de sa femme, lui interdire certaines visites. La femme n'a plus besoin d'une autorisation pour obtenir un passe-port, un permis de conduire ou un permis de chasse, pour passer un examen. Le mari n'a plus le droit d'intercepter la correspondance de sa femme, ni de violer le secret des lettres. La jurisprudence antérieure lui reconnaissait ce droit.

La femme est toujours obligé de suivre son mari, mais l'ancienne formule impérative de l'article 214 du code civil, obligeant la femme à suivre son mari "partout où il juge à propos de résider", est remplacée par une formule plus souple. Le droit du mari n'est plus arbitraire : la femme a un droit de recours à justice en cas de fixation abusive de la résidence du ménage par le mari.

Il y a encore élargissement des droits de la femme en ce qui concerne l'exercice d'une profession séparée. Sous l'empire du code civil l'autorisation maritale était toujours nécessaire. Désormais, la femme a le droit de choisir une profession et de l'exercer. Le mari, en qualité de chef de famille, peut y faire opposition, mais le Tribunal peut autoriser à passer outre !

Enfin, la Loi du 22 Septembre 1942 a consacré la promotion de la femme. Le mari est proclamé chef de la famille, mais la loi précise (article 213 du code civil) qu'il "exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants".

Désormais, la femme "concoure avec son mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement". En cas d'empêchement du mari elle le remplace automatiquement.

La loi procède donc, au sein de la famille, à une sorte de séparation des pouvoirs, pouvoirs égaux et interchangeables qui peuvent se limiter l'un l'autre et se substituer l'un à l'autre.

Les féministes se réjouiront de cette réforme apportée au statut légal de la femme mariée, d'autres estimeront que la femme a trop gagné et qu'en la plaçant sur un pied d'égalité presque complète avec l'homme, le législateur s'est mis en contradiction avec le principe d'autorité découlant du titre de chef de la famille qu'il donne au mari et a ouvert une nouvelle porte au divorce.

Il est certain qu'une réforme était nécessaire en la matière : il existe bien des ménages dans lesquels le mari est indigne d'exercer le droit de puissance maritale, mais on peut se demander si, dans le but d'accorder le droit avec les mœurs, le législateur ne favorise pas, par un relâchement excessif du lien matrimonial, l'esprit d'indépendance et de liberté de trop d'époux modernes.

Jean LE CALLOCH, avoué.



Pour le dimanche 24, la troupe théâtrale a préparé un spectacle de variétés.

Le rideau se lève sur un prologue, animé par bonne volonté, bonne humeur, système D... etc...

Saluons-les en passant...

Puis une voix douce, au timbre plaisant, nous berce de quelques mélodies.

Deux clochards lui succèdent, duo musical et vocal, très amusant, guitare et accordéon, dont la virtuosité, la sonorité se mêlent sur un fond rythmique excellent. N'oublions pas la recette : "Pourquoi un tango ?"... L'orchestre symphonique : Louis VALETTE, toujours brillant, interprète une ouverture de SUPPE : "Tour de bandit". Tout le monde connaît la scène du "Baiser de Roxane" dans "Cyrano de Bergerac". Est-ce une Leçon de sagesse ? Très bons acteurs et décors remarquables.

En deuxième partie, après quelques morceaux de jazz, forts bien venus, un chanteur populaire remplit le plateau de sa bonhomie comique et expressive.

Un numéro peu banal, c'est ce théâtre d'ombres, où l'auteur-acteur au bagout montmartrois présente un petit film entièrement réalisé par ses mains.

Joseph SALESSE et Pierre TROUET, nos deux virtuoses, interprètent, avec finesse et brio, une "pièce pour violoncelle et piano" de SALESSE lui-même (Bravo !) et "Caprice hongrois" de Dunkler.

Enfin "L'Ecole des Jaloux", comédie en un acte du meilleur CHANCEREL. On est dérouter d'abord par le décor d'une simplicité stylisée et profonde, (j'allais dire métaphysique) par les costumes exotiques, en dehors du temps et de l'espace, puis par le texte en équilibre sur l'ironie entre le drame et la farce italienne. Bien vite l'ensemble forme une symphonie extrêmement originale, qui donne à cette petite comédie une valeur inattendue. La prise de conscience de ces éléments est vraiment une acquisition pour l'esprit.

25 Décembre. A l'affiche : "NOIX DE COCO", trois actes de Marcel ACHARD. Comédie ? En accentuant le comique, on tomberait dans le vaudeville, en poussant vers le sérieux, dans le drame. Ce n'est ni l'un ni l'autre, simplement un jeu brillant et gai, attendri et ironique, riche de vérité humaine. Félicitons chaleureusement nos acteurs d'avoir trouvé la note juste et de s'y être maintenus. Un riche quadragénaire bon vivant, très "homme" que ses enfants — O nouvelle génération — appellent : "Loulou", s'est remarié avec une jeune femme très jolie, mais "parfaite bourgeoise", digne et prude. Une sinistre coïncidence lui révèle qu'elle n'est autre que "Noix de Coco", petite prostituée qu'il a connue jadis à Saïgon. "J'ai couché avec ma femme". Et c'est le début d'une cascade de drames, révélations de l'amour juvénile de son fils pour "Noix de Coco", de l'infidélité de sa fille à son inénarrable Joseph. Mais l'émotion ne s'installe pas et nous rions de bon cœur, non des malheurs de tous, mais de leur incidence, de leurs rapports entre eux, tant est vive l'ironie, humoristique le dialogue, qui laisse entrevoir cependant une expérience psychologique assez profonde. Et tout est bien qui finit bien...

L'Orchestre symphonique dirigé par SALESSE agrémente le programme de : "L'ouverture d'Egmont" de "Beethoven" et de "La danse Persane" de "Guiraud".

Remercions de tout cœur la troupe théâtrale de ses deux bonnes après-midi et n'oublions pas les nombreux amateurs qui ont prêté leur précieux concours pour le grand bien de tous.

J. B.



par le Docteur CABANES

On conte que le Dieu Boudha serait mort d'une indigestion, pour avoir trop mangé de porc et de riz, à un banquet qui lui avait été offert par le dénommé Tehunda.

Cakya-Mouni mourut, pareillement, des suites d'un trop copieux repas, mais les bouddhistes déclarent leur patriarche incapable de gourmandise, et ils expliquent qu'il aura goûté à un plat magique "que nul homme ni Dieu n'aurait pu digérer".

Denys l'Ancien mourut à l'âge de 80 ans, d'une indigestion, en fêtant le succès d'une de ses tragédies couronnées à ATHENES ; d'autres disent qu'il fut assassiné par son fils.

Anacréon aimait beaucoup le vin, puisqu'on voyait à Athènes une statue qui le représentait chantant dans l'attitude d'un homme ivre, ce qui ne l'empêcha pas d'arriver à l'âge de 85 ans ; encore mourut-il d'un accident, un grain du fruit, dont le jus avait fait si longtemps ses délices s'arrêta dans sa gorge et l'étrangla.

Ces suffocations promptes, suivies d'une mort soudaine sont signalées par la médecine légale. Les annalistes de cette science ne manquent pas de rappeler le cas de Drusus, fils impubère de Claudius César, qui au rapport de Suétone mourut subitement, suffoqué par une poire qu'il s'amusait à jeter en l'air et à recevoir dans sa bouche.

L'empereur romain Adrien, envahi par l'hydropisie, succomba tout à coup après un repas, où il avait mangé sans mesure. Chez les Romains, la gourmandise fut, à certain moment, un des modes de suicide les plus communs. Septime Sévère, n'ayant plus la force de supporter les douleurs qu'il ressentait dans tous ses membres, et surtout aux pieds, à la place du poisson qu'on lui refusait, dévora avec avidité un plat de grosse viande, qu'il ne put digérer, et s'étouffa d'indigestion.

D'après le Docteur Allard, Henri 1er, d'Angleterre, serait mort à Lions-la-Forêt, en Normandie, pour avoir mangé trop de lamproie ; s'il faut en croire le Docteur Smolensky, ce poisson est parfois venimeux.

Le Duc de Vendôme, pour mourir d'une façon digne de sa vie, se donna une indigestion de poisson, à Vinnaros, en Espagne, le 11 juin 1712 ; le gros La Fare était mort d'une indigestion de morue.

Innocent XIII succomba le 7 mars 1724, à 8 heures du soir : il avait été élu Pape le 8 mai 1721. Il avait, à son dernier repas, mangé de l'esturgeon et bu du vin grec, ce qui provoqua une indigestion mortelle.

Par contre, Cardan, célèbre médecin et mathématicien de Pavie, se laissa mourir de faim... pour ne pas démentir son horoscope ! Ayant prédit sa propre mort pour le 15 septembre 1576, et craignant de discréditer sa science favorite, s'il ne mourrait pas au terme prévu, il se soumit à une diète rigoureuse et, de cette façon, confirma à quelques jours près, sa prédiction.

Voilà, pensez-vous, de l'amour-propre singulièrement placé. Que direz-vous alors de ce compositeur du dix-huitième siècle, Corelli, qui mourut de douleur, parce qu'un de ses confrères lui avait démontré qu'il s'était trompé sur la valeur d'une note.

Cette susceptibilité excessive fut la cause de la mort du poète Guidi : tandis qu'il se rendait au Vatican, pour faire hommage au Pape d'un exemplaire de ses œuvres, Alexandre Guidi découvre une faute d'impression qui lui avait échappé jusque-là. Il en fut tellement saisi, qu'il tomba foudroyé par une attaque d'apoplexie.

De l'Amour
pour
Clara Mathilde



Je n'imagine même pas que puisse me plaire et n'éveiller en moi quelque pointe d'hostilité, le contentement d'une femme dont le bonheur ne comporterait pas un peu de résignation.

André GIDE (Journal, 1907).

La première qualité d'un cœur est l'énergie, écrit STENDHAL en 1817 ; et en 1830 il créera Mathilde de la Môle — que Julien n'aimera pas.

Si je m'en tenais à cet exemple et à ceux que l'on peut tirer de la plupart des œuvres romanesques françaises, je conclurais que le plus profond désir des hommes est de trouver dans un cœur de femme plus de faiblesse que d'énergie. Ou, s'ils souhaitent y trouver quelque énergie, ils la veulent toute entière employée à défendre une vertu qui ne doit céder que devant un seul-représenté pour chacun par lui-même. A ce propos, une phrase de Jules RENARD me revient en mémoire : je ne puis contrôler en ce moment son exactitude, mais en voici le sens : le chat a le droit de manger les souris, mais non les oiseaux : il n'y comprend rien.

Quand j'étais jeune, j'ai écrit, sur un de ces carnets que tient toute jeune fille à prétentions intellectuelles : "aimer est à tel point la seule profession des femmes, qu'homme j'aurais honte d'être aimé par l'une d'elles". Oserais-je avouer que j'ai à peine changé sur ce point ? Peut-être ai-je mis quelque nuance dans cette "pensée". Mon étonnement, néanmoins, reste toujours aussi grand à voir les hommes goûter des femmes vivant dans une telle attente de l'amour, qu'elles reconnaissent son visage dans le premier qui se penche vers elles. En bref, je ne comprends pas mieux qu'à dix-huit ans, que l'on préfère Mme de Raynal à Mathilde de la Môle. Et je me fais forte pour soutenir mon point de vue d'une phrase d'Alain, que j'espère ne pas trop détourner de son sens — mais on détourne toujours une phrase de son sens — et que voici : "Ce consentement refusé, c'est le seul qu'on cherche, qui vaille la peine". — J'y ajouterai que cette autre phrase, du même Alain : "L'Amour cherche l'être libre et qui se garde".

Vraiment ? Combien voyons-nous, en trois siècles de littérature française, de femmes "libres et qui se gardent" pour d'autres raisons que de devoir religieux ou civil ? Bien rarement nos héroïnes ont le cœur partagé entre l'amour et tout autre passion.

Car, et c'est à cela que je tiens, un cœur ne s'enrichit que de son propre mouvement, ne s'accroît "que de ses dons" ; ce sont toujours les mêmes qui se passionnent et c'est, sans doute, pour lui-même, qu'à l'origine se passionne tout être vraiment noble. Se mettre, soi-même, très haut avant l'amour, peut sembler une nécessité, car quel don faisons-nous, si ce n'est un don royal ?

Cela Corneille le sentait quand il anima les deux figures féminines de Sertorius, celle de Viriate et celle d'Aristide. Plus que jamais il fut dans cette œuvre, servi par le fait de ne s'entourer que de princesses et de patriciennes. Telle qu'est notre société — plus encore telle qu'elle le fut — c'est une de ses plus marquantes injustices, que d'obliger la plus grande partie des femmes à tout attendre de l'amour : place dans la société, fortune, maternité, et même amour. De ce fait, celles-là seules qui possèdent tout, princesses de tragédie, peuvent n'attendre de l'amour que ce qui est de lui.

Le Type de femme qui m'occupe semble plus fréquent dans la littérature étrangère que dans la nôtre. Au premier effort de mémoire, déjà m'apparaissent, dans le seul Guillaume Tell, la femme de Stauffacher, et Bertha de Brunech. D'autres sœurs de Mathilde doivent exister dans Shakespeare, ne serait-ce que Béatrice et peut-être Portia.

Ces figures de la noblesse féminine, et de ce qui, à mes yeux apparaît comme le plus grand amour, l'amour choisi, je n'en vois guère créées par les femmes en ces dernières années ; je n'en vois que créées par des hommes, et peu.

Quelques silhouettes de jeunes filles, chez Montherlant — celle du Rêve — un visage de femme, à la fois trop proche et trop loin de moi pour que j'en ose parler, la Rachel des Thibaults et l'Oriente de Barrès "qui n'est pas faite pour vivre une vie intérieure à celle des rois".

Cependant je crois que ce type de femme existe plus aujourd'hui que jamais, ce qui est logique : s'estimant plus haut qu'autrefois en tant qu'êtres humains — moins haut peut-être en tant que femmes — plus libres d'elles-mêmes par leur travail, par les mœurs et par les lois, celles qui sont nos sœurs peuvent sembler d'un abandon plus facile que leurs mères, mais ce qui est d'elle-même est d'une conquête plus difficile et d'un amour peut-être plus riche.



La clientèle des Tribunaux judiciaires constitue un élément social complexe que le criminalogiste essaie de classer scientifiquement d'après l'infraction, ses mobiles, la cause originelle, l'individualité des auteurs, etc...

Le sexe imprime-t-il à la criminalité des tendances particulières ? La femme délinquante forme-t-elle un groupe présentant des caractères propres ; peut-on lui attribuer une place à part dans l'élément criminel de la société ?

Oui, car la femme a ses délits, ses modes d'exécution favoris. Par les délits spécifiquement féminins, les mesures pénales spéciales prévues par le code, cette distinction est juridiquement justifiée.

En général, la femme se distingue déjà par son attitude devant les juges, son caractère se manifeste pleinement au cours du procès. Lors de l'enquête, (à l'instruction en particulier), elle se montre tenace, impulsive, imaginative (moins toutefois que l'enfant, d'ailleurs assez peu fréquemment appelé à déposer et dont le déroutant témoignage tient du conte de fée : mythomanie).

En contre partie, la réaction de la justice devant la délinquante est-elle influencée par le sexe ? Pas chez le juge professionnel à l'œil blasé. On ne peut être aussi affirmatif lorsqu'il s'agit du jury. Le "vox populi" est enclin à l'indulgence pour le sexe faible, sans doute à son insu. C'est ainsi qu'un nombre considérable croissant d'acquittements était obtenu dans les affaires d'avortement. Pour remédier à cette impunité, toujours encourageante pour la criminalité, et risquant de compromettre davantage la situation démographique, on fut contraint de "correctionnaliser" ce crime, mesure paradoxale, mais qui désaisissant le jury des assises de la décision pour la remettre au juge de la correctionnelle promettait une plus sévère application de la loi.

Du point de vue strict du droit pénal, la femme se trouve, là aussi, sur un pied d'inégalité avec l'homme. A titre d'exemple, le délit d'adultère diffèrent ; en droit commun, commutation de la peine de mort en travaux forcés.

L'élément criminel féminin est-il nombreux ? Proportionnellement : non. Que sont ces délinquantes, quelles sont leurs infractions ?

La statistique nous montre une grande proportion de célibataires ; peu de mères de famille. Plutôt des récidivistes, des professionnelles (sauf pour le cas de crimes passionnels, avortements et infanticides).

Leurs crimes ? En concurrence avec les hommes, les délits politiques, surtout pour l'espionnage (qu'il ne faut pas confondre avec le crime de "trahison" quand l'auteur est un ressortissant français alors que "l'espionnage" est nécessairement commis par un étranger), où elles montrent certaines qualités, certains arguments que les hommes ne possèdent pas ; quelques adroites spécialistes dans des bandes de faux monayeurs.

En matière de droit commun, l'homicide volontaire, crimes passionnels assez fréquents. Comme mode d'exécution, le poison a été longtemps en honneur chez la femme. L'Histoire nous laisse des noms célèbres : Borgia, La Voisin qui compromet Mme de Montespan lors de la fameuse "Affaire des poisons". Plus près de nous, le nom de Violette Nozières est encore dans toutes les mémoires.

Mais actuellement le revolver-bijou pour sac de dame fait une sérieuse concurrence aux toxiques. Moyen plus commode et comportant plus de risques pour l'éventuelle victime... mais moins pour la coupable. En effet, l'empoisonnement est pénalement plus grave : car, meurtre avec préméditation.

Les bandes de voleurs internationaux qui écument les express, les paquebots et grands hôtels comprennent souvent des femmes ("souris d'hôtels"). Egalement les équipes de perceurs de coffres-forts, eux aussi professionnelles et spécialistes. Les trafiquants de stupéfiants de même. En ce qui concerne l'usage, beaucoup de femmes parmi les toxicomanes.

En dehors de ces délits commis en concurrence ou en association avec les hommes, il existe les délits spéciaux à la femme.

En tête, l'avortement et l'infanticide, la prostitution malheureusement trop répandue.

Si on laisse le mobile pour rechercher la cause originelle du délit, on observera chez la femme une certaine criminalité due à sa nature. En effet, des troubles génitaux sont à l'origine de nombreuses infractions. Le Code pénal (art. 64) prévoit le cas de l'impulsion et la jurisprudence tient compte de la "responsabilité atténuée".

Aussi beaucoup de fausses dénonciations (délit d'outrage à magistrat) seront le fait d'hystériques, de jeunes filles, surtout à la crise de puberté. Combien de plaintes pour viol, enlèvement, attentat à la pudeur, d'un caractère morbide. En matière de lettres anonymes (qui, détrompez-vous, ne constituent pas délits par elles-mêmes) on peut à priori diriger les recherches sur quelque vieille fille.

Une "envie de grossesse" sera parfois la cause profonde du délit de vol à l'étalage, dont le délit d'habitude est appelé kleptomanie, mais il existe aussi la kleptomanie simulée... dans le but d'arracher du tribunal le bénéfice des circonstances atténuantes.

Dans le même ordre d'idées, ajoutons les troubles de la ménopause (retour d'âge) donnant parfois naissance à la nymphomanie qui peut conduire à la prostitution.

A ce sujet n'oublions pas un délit connexe assez fréquent : le vol à l'entolage.

Tableau bien triste. Arrêtons là. Il nous paraît suffisamment long quoiqu'incomplet. A décharge, disons en guise de consolation qu'il existe un délit que la femme ne commettra pas : le viol. Parce qu'il est impossible pour elle... juridiquement.

Alphonse VANOVERBERGHE.

Le Corps de la Femme



“L'unique chose qu'un homme ne puisse pardonner à une femme c'est d'être laide ou disgracieuse.” Cette éinglante boutade de l'auteur comique PLAUTE, vieille de plus de vingt siècles, si acerbe soit-elle pour nos compagnes, ne s'est jamais départie de sa dure vérité. L'intelligence, la pureté, la bonté, toutes ces perfections morales ont rarement suffi par elles-mêmes à susciter de ces folles passions qui embrasent le cœur de l'homme, alors qu'un corps souple et élancé, le galbe parfait d'une jambe ou la voluptueuse ligne d'un sein ferme ont fait naître chaque jour d'irrésistibles désirs. Nos coquettes compagnes le savent bien qui, lorsque la nature ne les a point dotées de ses divines grâces, cherchent à rehausser leurs charmes par les ingénieux artifices de la mode. Chairs opulentes que l'étau du corset comprime impitoyablement, croupes sèches de chat famélique discrètement cachées sous la vaste crinoline, que de déconvenues n'avez-vous pas causées jadis dans le déshabillé intime de l'alcôve ?

La femme moderne s'est affranchie du préjugé de l'époque romantique qui voulait qu'elle témoignât d'une certaine délicatesse, de forces justes suffisantes pour une courte promenade, d'un appétit dédaigneux et promptement satisfait. Gestes alanguis, vapeurs continelles, évanouissements à la moindre émotion semblaient être pour l'autre sexe toutes qualités et bienfaits qu'une fille de bonne famille dût retirer de son éducation. Bizarre séduction que cette faiblesse malade !

Nous pensons de nos jours différemment et nos jeunes filles savent que négliger leur développement corporel est un moyen détestable pour les rendre désirables et les préparer à leur rôle de future maman.

Par quel procédé, sinon l'activité physique, pourraient-elles se rapprocher de l'idéal élément d'attraction que constitue un corps aux justes proportions.

Or, le plus ancien des exercices physiques asservi à une règle auquel s'adonna la femme fut la danse. Originellement ce geste rythmé servait à honorer les dieux. Les danses sacrées en l'honneur de Minerve, Pallas, vénus, revêtaient un caractère grave et noble. De jeunes vierges, issues des castes aristocratiques, dansaient en se tenant la main, imitant les gestes des déesses.

Puissant élément de séduction sur les hommes, les danses profanes succédaient bientôt aux saltations sacrées. Les gestes lascifs des danseuses appelées au terme des festins ranimaient les ardeurs éteintes des convives assoupis. Des bacchantes échevelées, haletantes, passionnées jusqu'au délire, communiquaient leur ivresse aux spectateurs.

L'anathème le plus farouche ayant été lancé sur la danse, unique activité physique que déployât la femme, il faudra notre siècle pour qu'il soit définitivement admis que la jeune fille, au même titre que l'homme, exigeait, pour l'équilibre de sa santé et l'harmonie des formes, une gymnastique rationnelle.

Tout d'abord les promoteurs de méthode appliquent indifféremment les mêmes exercices aux jeunes gens et aux jeunes filles. On se souvient à ce sujet des plaintes du disciple d'Amoros chargé d'appliquer aux jeunes pensionnaires d'un couvent la méthode du maître alors en vigueur : la gymnastique aux agrès.



Bientôt pourtant, après les errements inhérents à toute science nouvelle et de multiples essais, on en arrive à une conception toute différente de l'Education Physique féminine avec la gymnastique harmonique d'Irène POPARD.

Dispensatrice de grâce et de santé, Irène POPARD, la grande artiste parisienne aura été la plus ardente ambassadrice du bon goût et de l'élégance française à l'étranger.

